Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 030-200039543-20260519-20260519C05-DE

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du 19 MAI 2026
DELIBERATION N° 2026-05-19/C-05

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois de mai, les membres du Comité Syndical du Territoire d'Energie GARD-SMEG dûment convoqués le 06 mai 2026, s'est réuni à Alès dans la salle de réunion des Assemblées – Bâtiment ATOME, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLÉ.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph CIPOLLINA	ARAMON	X			
Pierre SIOLY	AUBAIS	X			
Christophe TICHET	BEAUVOISIN (à Jean-Pierre GUSAÏ – VAUVERT)			X	
Juan MARTINEZ	BELLEGARDE				X
Dominique BERTHUOT	BOUILLARGUES	X			
Olivier MOURGUES	BROUZET LES ALES	X			
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES	X			
Fabrice GINER	CALVISSON (à Aimé CAVAILLÉ – ALES)			X	
Richard GERET	CANNES ET CLAIRAN	X			
Pascal MIARD	CAVEIRAC	X			
François ABBOU	CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TS	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Alain BASTIEN	DOMESSARGUES	X			
Martial SCRINZI	FONTANES	X			
Emilie JULIÉ	FOURNES	X			
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Thibaut JALAGUIER	LA GRAND COMBE	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Caroline BOUIS	LAUDUN L'ARDOISE	X			
Charles MARIF	LAVAL - PRADEL		X		
Thierry MANCEL	LE GRAU DU ROI				X
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Christian BERGES	LES ANGLES	X			
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES	X			
Thierry SABATIER	MANDUEL	X			
Yohan MESSABIER	MARGUERITTES (à Christophe ZARAGOZA – LEDENON)			X	
Clément MONNIER	MEYNES	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Benoît LEPAGE	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Marc BOUCHET	MONOBLET	X			
Fanny DAGUENET	NIMES	X			
Jérôme CARMINATI	PONT SAINT ESPRIT	X			
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X			
Ludovic RIBIERE	POULX		X		
Yohann BLONDEAU	ROCHEFORT DU GARD	X			
Michel BERARDO	ROQUEMAURE	X			
Ludovic DUMAS	ROUSSON	X			
Frédéric GRAS	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Thierry BONHOMME	SAINT CHRISTOL LES ALES	X			
Olivier JOUVE	SAINT GENIES DE COMOLAS	X			
Nicolas GUILLOT	SAINT GENIES DE MALGOIRES	X			
Frédéric BRUNEL	SAINT GILLES	X			
Frédéric CHABALIER	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	X			
Joseph GUARDIOLA	SAINT LAURENT LA VERNEDE (à Pascal PEYRIERE – CHUSCLAN)			X	
Patrick LAPANNE	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	X			
Elian PETITJEAN	SAINT MICHEL D'EUZET	X			
Martial DARBEILLE	SAINT PAULET DE CAISSON	X			
Philippe RIBOT	SAINT PRIVAT DES VIEUX	X			
Nathalie FABIÉ	SAINT SIFFRET	X			
Olivier GAILLARD	SAUVE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS-LABAUME	X			
Jean-François LOUVET	SOMMIERES	X			
Cathy DURIE	SOUSTELLE	X			
Ghislain PALLIER	SUMENE	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Jean-Noël PUDDU	VABRES	X			
Jean-Pierre GUSAÏ	VAUVERT	X			
Frédérique MONIER-GILLES	VERGEZE	X			
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	X			
Total		**56**	**2**	**4**	**2**

P = Qui ont pris part au vote - E = Excusés - Pr = Absents avec procuration – A = Absents

Nombre de Membres en exercice	:	**64**
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	**56**
Nombre de votes exprimés	:	**60**

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 030-200039543-20260519-20260519C05-DE

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU - PAGE 2

Conformément à la délibération relative à la détermination de la composition du Bureau, il convient de procéder à une élection des autres membres.

Il a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau Syndical à 14 membres.

Le Président présente les candidatures suivantes :

- Monsieur Benoit LEPAGE, de la commune de MOLIERES-CAVAILLAC
- Madame Nathalie FABIÉ, de la commune de ST SIFFRET
- Monsieur Lionel JEAN, de la commune de CORCONNE
- Monsieur Maurice BLACHAS, de la commune de GENERAC
- Monsieur Philippe RIBOT, de la commune de ST PRIVAT DES VIEUX
- Monsieur André OLIVÉ, de la commune de CLARENSAC
- Monsieur Pascal VALLADIER, de la commune de CAISSARGUES
- Monsieur Patrick LAPANNE, de la commune de ST MARTIN DE VALGALGUES
- Monsieur Joseph GUARDIOLA, de la commune de ST LAURENT LA VERNEDE
- Madame Emilie JULIÉ, de la commune de FOURNES
- Monsieur Jean-Pierre GUSAÏ, de la commune de VAUVERT
- Monsieur Frédéric CHABALLIER, de la commune de ST HILAIRE DE BRETHMAS
- Monsieur Michel BERARDO, de la commune de ROQUEMAURE
- Monsieur Jean-François LOUVET, de la commune de SOMMIERES

Le Comité Syndical

En l'absence d'autres candidatures, DECIDE, à l'unanimité, que le vote se ferait à main levée.

60 Suffrages exprimés :

Pour :	60 voix
Contre :	0 voix
Abstention :	0 voix

PROCLAME élus :

- Monsieur Benoit LEPAGE, de la commune de MOLIERES-CAVAILLAC
- Madame Nathalie FABIÉ, de la commune de ST SIFFRET
- Monsieur Lionel JEAN, de la commune de CORCONNE
- Monsieur Maurice BLACHAS, de la commune de GENERAC
- Monsieur Philippe RIBOT, de la commune de ST PRIVAT DES VIEUX
- Monsieur André OLIVÉ, de la commune de CLARENSAC
- Monsieur Pascal VALLADIER, de la commune de CAISSARGUES
- Monsieur Patrick LAPANNE, de la commune de ST MARTIN DE VALGALGUES
- Monsieur Joseph GUARDIOLA, de la commune de ST LAURENT LA VERNEDE
- Madame Emilie JULIÉ, de la commune de FOURNES
- Monsieur Jean-Pierre GUSAÏ, de la commune de VAUVERT
- Monsieur Frédéric CHABALLIER, de la commune de ST HILAIRE DE BRETHMAS
- Monsieur Michel BERARDO, de la commune de ROQUEMAURE
- Monsieur Jean-François LOUVET, de la commune de SOMMIERES

INSTALLE les dits délégués élus en qualité de membres du Bureau Syndical.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

LE PRESIDENT
Aimé CAVAILLÉ

Signé électroniquement par:
Aimé CAVAILLE
Le 21 mai 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr